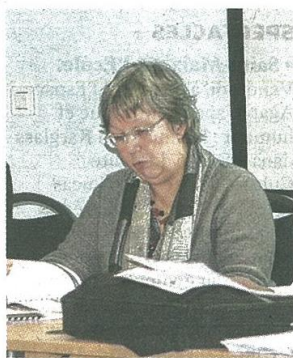


val de gâtine

# Les finances scrutées

Un état des lieux des finances et les projections budgétaires ont occupé une partie de la première séance de l'année du conseil communautaire.

Mme Lièvre, de la Direction départementale des finances publiques (DDFIP) et Mme Xhaard, receveuse de la trésorerie de Coulonges-Val d'Egray, sont venues présenter la prospective financière de la communauté de communes Val de Gâtine. Un travail effectué en relation avec Maryse Cathelineau et Céline Delumeau. Des projections moins pessimistes que supposées il y a quelques semaines, après un exercice clos. Mme Lièvre a fait part « de l'étude faite début janvier, dans l'attente des comptes de gestion, pour confirmer ces chiffres. A elles trois, les ex-communautés (Pays sud Gâtine, Val d'Egray et Gâtine-Autize), avaient une capacité d'autofinancement avoisinant 1 M€, ceci avant la fusion. Le fonds de roulement était confortable (2.754.880 €) à fin décembre 2016 ». Elle es-



Mme Lièvre a présenté la prospective financière de Val de Gâtine.

time que Val de Gâtine a débuté sur une « situation saine et équilibrée, augmentant même son fonds de roulement ». Elle a ensuite présenté l'évolution prévisionnelle 2018-2021. Naturellement elle se base sur des hypothèses, en fonction d'évolutions crédibles sur les quatre années à venir, tenant

également compte de projets qui seront votés ou non par l'assemblée. Pour Jean-Pierre Rimbeau « cette présentation vient nous éclairer sur nos prévisions budgétaires et sur les marges de manœuvre concernant les investissements que nous pourrions envisager ou non ».

> **Maison de santé de Mazières.** Un prêt relais de 500.000 € a été contracté pour financer la Maison de santé de Mazières, dans l'attente du versement des subventions. Ces dernières ont été versées et le prêt arrive à échéance le 15 février 2018. L'assemblée a le choix d'envisager un emprunt, ou d'autofinancer ces 160.000 €. Les élus se prononcent à une large majorité pour financer ce montant par le biais d'un emprunt. Reste à en définir la durée.

> **Convention territoriale globale CAF-MSA.** Celle-ci

est signée pour quatre entre la Caf et la communauté de communes. Elle a notamment « pour objectif d'avoir une unité sur le territoire, explique Danielle Taverneau. Améliorer nos faiblesses, renforcer nos points forts, structurer notre politique jeunesse, répondre aux besoins de la petite enfance et coordonner les actions à l'échelle du territoire ».

> **Promotion du tourisme.** Suite à la dissolution de l'association Tourisme en Gâtine, le PETR (pôle d'équilibre territorial et rural) du Pays de Gâtine, propose d'établir une convention entre les trois communautés de Parthenay-Gâtine, de l'Airvaudais Val de Thouet et Val de Gâtine. Une chargée de mission a été recrutée, officiant sur ces trois territoires.

Correspondant NR,  
Stéphane Massé